

Intervention du groupe « Femmes d'ici et de là-bas » au colloque sur le Code de la Famille organisé par l'ACB le **15 décembre 2001**

LE CODE DE LA FAMILLE
AU CENTRE DE LA PROBLEMATIQUE DEMOCRATIQUE
ALGERIENNE

Travail du groupe « Femmes d'ici et de là-bas ».
Présenté par Nathalie Duchemin et Nasséra Si Mohamed

➤ **PRESENTATION**

Le groupe « Femmes d'ici et de là-bas » (F.I.L) de l'ACB, constitué en 1994, compte, de manière informelle, de cinq à dix femmes algériennes et françaises, et milite en faveur des femmes algériennes de France et d'Algérie. Nous avons organisé plusieurs manifestations : rencontres intergénérationnelles de femmes, échanges avec l'ethnologue Germaine Tillion autour de son œuvre, débats sur le SIDA au sein des familles maghrébines. Ce travail de réflexion et d'animation

s'est prolongé, à l'occasion des 20 ans de l'ACB, par la réalisation d'une exposition itinérante, inaugurée le 8 mars 2000, retraçant les luttes des femmes algériennes, depuis 20 ans, pour l'égalité et pour l'abrogation du Code de la famille. Dans cette même perspective, nous organisons ce colloque sur le Code de la famille.

➤ **QU'EST - CE QUE LE CODE DE LA FAMILLE ?**

C'est un texte juridique de 224 articles, adopté en 1984 (avant la création du FIS), qui reprend à son compte les principales dispositions coraniques, surtout en matière de droit civil et successoral. Il organise la vie des femmes algériennes de manière totalement discriminatoire, les soumettant à la volonté de l'homme : elles ne peuvent consentir seules au mariage, ne peuvent pratiquement pas divorcer, elles ne peuvent s'opposer à la polygamie, elles ne peuvent exercer la tutelle sur leurs enfants...

L'adoption du Code de la famille, en 1984, n'est pas due au hasard. C'est l'époque où la contestation du pouvoir se développe, où les aspirations démocratiques du peuple algérien s'affirment plus nettement, dans la foulée du Printemps berbère de 1980. La décennie qui va suivre est marquée notamment par le renfort massif apporté aux tenants de l'ordre patriarcal par les mouvements islamistes et par une série de grèves et de manifestations qui culminent par les émeutes d'octobre 1988. Celles-ci obligeront le pouvoir à instaurer le multipartisme en 1989, et permettront aux islamistes de s'engouffrer dans la brèche démocratique.

Lorsque le Code de la famille est adopté en 1984, on peut affirmer que c'était déjà le début de la fin du parti unique, mais les conservateurs islamistes installés dans le système et dans l'appareil du FLN purent ainsi afficher les concessions qu'ils offraient à l'intégrisme. Et Chadli Bendjedid, le président de la République de l'époque, escomptant apaiser les tensions sociales et calmer les conservateurs, cède à leur frange la plus radicale, et fait adopter le Code à la sauvette par l'APN (Assemblée populaire nationale). Pourquoi à la sauvette ? Parce que plusieurs fois remise sur le métier, son adoption a été jusque-là chaque fois repoussée sous la pression des femmes et des « modernistes ». Le premier avant-projet date de 1963-64, et n'a jamais vu le jour. D'autres textes ont suivi en 1966, 1973 et 1980, jusqu'à celui de 1981 qui, cette fois, est déposé et débattu à l'APN. Discuté dans le plus grand secret (la presse est muette sur le sujet) et excluant totalement les femmes des débats (une seule femme, de l'UNFA – Union nationale des femmes algériennes – y participait), il avait généré aussitôt un large mouvement de protestation (manifestations, pétitions). Il est finalement retiré en janvier 1982, le rapport de forces étant alors encore en défaveur des conservateurs.

Peu après, dès avril 1982, un cinquième projet est repris par une Commission nationale, toujours sous l'égide du FLN qui le fera donc adopter deux ans plus tard.

C'est ce Code de la famille qui, depuis, a mobilisé les énergies des femmes contre lui.

➤ **POURQUOI LE CODE DE LA FAMILLE DOIT IMPERATIVEMENT ÊTRE ABROGE.**

- Parce qu'il viole la Constitution algérienne qui proclame et garantit l'égalité entre femmes et hommes, dans ses articles 8 et 30 ;
- Parce qu'il est incompatible avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par l'Algérie en 1996, mais vidée de son sens par les réserves émises lors de sa signature.
- Parce qu'il plombe à l'avance toute velléité de processus de démocratisation digne de ce nom, puisqu'il organise, légalise, institutionnalise la subordination de la femme.

. Parce que les femmes algériennes, malgré l'Indépendance et les idéaux de démocratie qu'il était et qu'il est toujours légitime d'en attendre, demeurent une terre colonisée. Avec ce Code, elles sont effectivement soumises à une législation d'exception

- . Elles subissent une aliénation de leur conscience, un asservissement multiforme : devoir d'obéissance au mâle et à la belle-famille qui peut l'astreindre à une charge de travail domestique éreintante et aliénante, fonction reproductrice sous contrainte, entraves à la poursuite de l'instruction, déni du droit au travail salarié et à l'épanouissement personnel que ne sauraient entièrement masquer les réussites sociales de nombreuses femmes, particulièrement dans les villes, et qu'il faut saluer, comme par exemple les quatre femmes qui viennent, il y a deux mois, d'être nommées doyennes de faculté. Une première depuis l'Indépendance !
- Parce qu'il maintient les femmes dans un statut juridique qui en fait des mineures à vie et des citoyennes de seconde zone en les soumettant à l'autorité masculine pour tous les actes fondamentaux de la vie : mariage, maternité, divorce, et en leur réservant la portion congrue d'une succession. Autrement dit, le sort juridique de la femme algérienne est totalement verrouillé.
- Parce qu'il pérennise les traditions séculaires, archaïques, rétrogrades et les pratiques arbitraires de l'ordre patriarcal, notamment la polygamie et la répudiation. Il empêche les classes populaires citadines et rurales d'accéder au progrès social et interdit aux femmes dans leur ensemble d'occuper leur place légitime dans la société.
- Parce qu'il est source de violences : femmes répudiées et jetées à la rue avec leurs enfants et réduites à la mendicité ou à la prostitution, orphelinats-mouroirs pour les enfants abandonnés, adoption plénière interdite.
- Parce que, pour toute femme algérienne résidant à l'étranger, fille ou sœur d'un Algérien, et pour toute femme, quelle que soit sa nationalité, épouse d'un Algérien, le Code de la famille est susceptible de générer des situations, au mieux simplement inextricables, au pire créatrices de drames familiaux et de déchirements insoutenables, en matière de mariage, de polygamie, de divorce, de répudiation, de droit de garde et de visite des enfants, de succession.

Lorsque la législation algérienne se confronte à celle du pays de résidence, et que sont rendus dans chacun des pays concernés des jugements contradictoires, dans des délais différents, les conséquences humaines des aberrations qui en découlent n'honorent aucune des nobles institutions en cause, la justice algérienne se distinguant là aussi le plus souvent. Encore qu'en France, un jugement du début de ce mois de décembre, rendu par la Cour de Cassation, témoigne d'un revirement choquant et inquiétant pour l'avenir, puisqu'il avalise une répudiation prononcée en Algérie.

- Parce que jamais un texte de loi n'a été aussi longtemps contesté.

- **Et enfin, parce que, actuellement, les femmes algériennes sont victimes de violences multiples :**

- Violences domestiques et intra-familiales qui sont un sujet totalement tabou, entraînant des blessures et des pathologies peu déclarées et quasiment pas traitées, faute de moyens suffisants ;
- Violences sociales qui vont de l'attitude machiste à l'agression physique en passant par l'interdiction tacite de certains lieux publics « réservés » aux hommes et par le harcèlement sexuel. Ces atteintes sont en très forte augmentation, sous l'effet de l'éclatement des structures sociales, qui entraîne la perte du respect traditionnel de l'intégrité de la femme, protection précaire de nature clanique.
- Violences politiques dont les femmes sont victimes depuis dix ans : au cours des massacres, elles sont la cible de tortures barbares, de raptés pour des mariages de jouissance, de viols (au total 3 000 entre les années 1994 et 2000) et d'assassinats, par les groupes armés. Et les avortements thérapeutiques ne sont autorisés que de manière très restrictive.
- Violences d'Etat : au lieu de légiférer pour transformer de fond en comble le système éducatif et pour protéger spécifiquement les femmes, victimes, avec les enfants, de toutes ces violences, l'Etat algérien les maintient enfermées dans le carcan inhumain du Code de la famille, qui provoque des dégâts sociaux énormes et est l'une des causes de la violence contre les femmes : c'est l'Etat qui les désigne à la population comme un être soumis et à opprimer.

➤ **IL EST DONC URGENT, plus que jamais aujourd'hui, d'exiger et d'obtenir l'abrogation de ce code infâme.**

- Depuis 25 ans, les militantes féminines (notamment les moudjahidates, en leur temps), puis les féministes, de plus en plus nombreuses au fil des années, s'épuisent à lutter dans un premier temps contre la condition qui leur est faite, dans un deuxième temps contre le Code de la famille, contre son adoption, puis pour son abrogation.

Vingt-cinq ans, c'est une génération. Combien de temps les femmes algériennes vont-elles encore subir les choix irresponsables d'un pouvoir d'Etat qui a depuis longtemps opté pour la pérennité d'un régime cynique agrippé à ses prébendes et privilèges plutôt que pour le respect et le développement de sa société ?

- Politiquement, ce Code est devenu « étrangement sacré », parce qu'ici comme dans la plupart des pays où la loi islamique sert de référence, Etat et religion sont étroitement

imbriqués. Sert-il à ce point de caution aux islamistes ? Aide-t-il à ce point le pouvoir à régner sur une société bloquée ? Personne n'est dupe, en Algérie comme ailleurs, les femmes sont toujours instrumentalisées. Et tant que la sphère privée sera livrée à l'arbitraire masculin, le pouvoir continuera d'exercer sa tyrannie sur la sphère publique, dont il n'a finalement besoin de contrôler que la moitié masculine, qui se charge, elle, de la mainmise sur la moitié féminine.

En tant que citoyennes, notre position sur l'égalité des individus repose sur une vision philosophique qui consiste, d'emblée, à séparer le spirituel du temporel. Cette conception de la démocratie est l'affaire de toutes les forces politiques et sociales du pays et non pas celle d'une poignée d'illuminées.

- Revenons à l'Indépendance, en 1962. Dès cette date, le pouvoir algérien se contente de discours démagogiques et ronflants sur le rôle que doivent jouer les femmes dans la construction du pays et rabâche que leur émancipation ne pourra se réaliser que dans le cadre des « constantes nationales ».

Les régimes politiques successifs, tous issus du pouvoir militaire, se sont donc légué une conception profondément rétrograde de l'identité et du rôle de la femme, à savoir ceux de gardienne des valeurs traditionnelles et dépositaire, en tant que mère, de l'idéologie patriarcale.

A l'exception du Président Boudiaf, assassiné en 1992, aucun chef d'Etat algérien n'a manifesté, au fond, de volonté politique de faire accéder ni les hommes, ni les femmes à une réelle démocratie. Et lorsque le pouvoir sent qu'il lui faut lâcher du lest, il cède plus facilement, comme ailleurs, sur ce qui conforte les conservateurs, les islamistes et les « faux démocrates », ceux qui développent une conception discriminatoire de la démocratie. La famille en tant que cellule de base de la société, et à travers elle, le statut de la femme, demeurent des enjeux immuables.

Précisons cependant que les dégâts causés par le Code de la famille font aussi, des hommes et des jeunes garçons, des victimes de cette législation, car ils sont profondément conditionnés et frustrés dans leurs rapports affectifs, familiaux et sociaux.

Les islamistes, qui savent fort bien instrumentaliser les femmes, eux aussi, souffrent d'une faiblesse incurable : s'ils fondent l'infériorité de la femme sur la spécificité de son corps, c'est parce que ce corps est l'objet pour eux d'obsessions névrotiques (1). Ce refoulement est grave : non seulement parce que les islamistes sont par nature anti-

(1) « Les talibans malades de leur "phobie des femmes" » in Le Monde daté du vendredi 12 octobre 2001

- démocrates, mais parce que leur phobie des femmes mène tout droit au régime de terreur mis en place en 1996 par les taliban en Afghanistan, qui ont amplifié, durci jusqu'à l'absurde et l'horreur les traditions féodales d'une société inégalitaire. Ceci mène tout droit au fascisme vert.

Or, il ne faut pas oublier qu'en Algérie, dès les années soixante-dix (les années Boumediene), nombre d'agressions ont été commises par les Frères musulmans : jambes peintes en rouge pour une jupe jugée trop courte, visages vitriolés, décolletés lacérés au rasoir. A El Oued, en 1979, une expédition punitive des Frères musulmans s'est soldée par la mort d'une prostituée. Dans le milieu des années quatre-vingts, des milices intégristes ont multiplié les actes d'intolérance. A Ouargla, en 1989, un nouveau pas est franchi dans l'horreur lorsque l'enfant d'une femme divorcée et considérée « de mœurs légères » est brûlé vif par les islamistes.

On peut donc craindre le pire avec la politique de réconciliation nationale de Bouteflika, initiée par la loi du 13 juillet 1999, qui a permis la libération de prison - sans jugement - de plusieurs milliers d'islamistes armés. On sait le tribut payé par les femmes dans le type de société qu'ils veulent instaurer.

A la fin octobre 2001, le ministre algérien de l'Intérieur, dans une émission télévisée, avouait modestement entre 700 et 800 terroristes actifs dont 300 à 400 armés. Pas un mot ni sur le nombre de repentis qui au mieux, se pavanent de nouveau dans leurs quartiers et ont réinvesti les mosquées et au pire sont retournés au maquis, ni sur la réorganisation des réseaux de soutien.

- **Et l'actualité de l'année écoulée ravive nos inquiétudes :**

Sur fond de « concorde civile », chaque jour, la presse indépendante algérienne fait état de massacres commis par des groupes armés.

Par ailleurs, plusieurs exemples récents de violences faites aux femmes, qui ne sont pas sans lien avec le Code de la famille, témoignent de la sévère dégradation des conditions de vie quotidienne, et nous imposent de nous insurger de nouveau contre la banalisation des forfaits effroyables commis contre la population, et plus particulièrement les femmes et les enfants.

- D'octobre et novembre 2000 à février 2001, les autorités algériennes lancent une vaste opération de « chasse aux couples » dans les jardins publics d'Alger et dans les bois alentour. Les couples raflés sont conduits dans les commissariats sous l'accusation d'atteinte aux bonnes mœurs et d'attentat à la pudeur. Certains couples passent

plusieurs jours en garde-à-vue et sont présentés devant des tribunaux qui les condamnent à des peines avec sursis.

A Batna, en janvier 2001, lors d'un discours officiel, le président de la République fustige les femmes qui fument dans les lieux publics, stigmatise celles qui portent des tenues indécentes, et interpelle les couples qui choquent les islamistes, surtout « repentis », par des « comportements immoraux ». Une fois encore, ce genre de diatribe était destinée à donner des gages supplémentaires aux islamo-conservateurs.

Comme si les accusations de débauche maintes fois proférées par ces derniers et relayées par le chef de l'Etat pouvaient remplacer l'éducation, le logement, la culture et les loisirs qui n'ont pas été donnés à l'immense majorité des Algériennes et des Algériens. Cette hypocrisie politique se fait encore une fois sur le dos des femmes et continue de sacrifier la vie affective des jeunes Algériens.

Début mars 2001, une manifestation dénonçant les persécutions judiciaires à l'encontre des couples arrêtés est brutalement réprimée : arrestations, violences graves, insultes, qui n'épargnent pas les journalistes venus couvrir l'événement.

Une fois encore, la répression a atteint cette fraction même de la société civile qui a sauvé l'Algérie entière de l'intégrisme, souvent au prix de morts nombreuses et violentes. Pour ménager la « sensibilité » des islamistes, qui s'accommode mieux des cris des suppliciés que de la vue de femmes indépendantes, ce sont les victimes qui, une fois encore, ont été désignées comme coupables.

- Trois autres exemples méritent d'être relatés avec précision, car ils montrent bien l'implacable mécanique qui entraîne les brutalités sur les femmes.
- A Hassi Messaoud, en juillet dernier, deux bidonvilles mitoyens occupés par des femmes seules, sont attaqués de nuit par 300 assaillants – selon les autorités locales – armés de manches à balais, de gourdins et de couteaux, qui s'en prennent à une cinquantaine de femmes accusées de se livrer à la prostitution mais aussi de les priver des emplois qu'ils pourraient occuper. Les femmes, venues des régions du Nord pour y gagner leur vie soit pour assurer la subsistance d'une nombreuse famille à leur charge, soit parce que divorcées ou répudiées et sans ressources – c'est une conséquence directe du Code de la famille –, étaient pour la plupart femmes de ménage dans les sociétés pétrolières étrangères. Leurs taudis sont pillés, certaines femmes sont chassées de chez elles, traînées nues dans la rue, d'autres subiront viols collectifs et mutilations.

Elles devront attendre cinq heures l'intervention des éléments de la sûreté. Notons que l'un des agresseurs a été identifié comme « repentis » ayant

bénéficié de la loi de concorde civile, et que quelques jours auparavant, le prêche haineux d'un imam de la ville avait stigmatisé la dissolution des mœurs de la société algérienne et exhorté les fidèles à « chasser la fornication de leur quartier ». Tout ceci alors que le ministère des Affaires religieuses affirme contrôler les mosquées. Encore l'hypocrisie politique.

Quant aux femmes, meurtries, choquées, souvent prostrées, elles se sont indignées qu'on les qualifie de prostituées et certaines, qui étaient vierges, regrettaient de ne pas avoir été tuées, sûres qu'elles étaient d'être égorgées par leur père s'il venait à apprendre les conséquences, sur leur intégrité physique, de l'expédition punitive.

Le wali de Ouargla, lui, une fois arrivé sur place, a préféré rencontrer l'instituteur de l'école coranique, qui, à la tête d'une délégation d'un comité de quartier, a osé venir présenter une plate-forme revendicatrice dont le premier point exigeait l'expulsion des femmes seules du quartier. Un comble ! Parmi les autres exigences figurait la libération des jeunes arrêtés après le raid punitif.

Dans la matinée du dimanche 15 juillet, une seconde vague d'une cinquantaine de fanatiques s'en prenait aux domiciles d'une propriétaire de salon de coiffure, et de deux femmes divorcées. Cette fois, la police interviendra à temps.

- Deux jours plus tard, à Tebessa, plusieurs dizaines de personnes s'attaquent à un groupe de maisons mitoyennes dans un quartier où certaines maisons étaient inoccupées, d'autres habitées par des prostituées. Les portes et les fenêtres sont défoncées, dégonnées et jetées au feu avec le maigre mobilier trouvé. Les riverains viendront admirer le bûcher. Quant aux femmes présentes, alertées à temps et terrorisées par les récents événements de Hassi Messaoud, elles parviendront à fuir.

Une semaine après, dans un autre quartier de la ville, un groupe de jeunes gens - dont des mineurs -, chômeurs pour la plupart, attaquent trois maisons, et fracturent la porte d'entrée de l'une d'elles, qu'ils incendient. Les occupantes ont pu trouver refuge au commissariat de police, à cent mètres de là.

- Dernier exemple, celui de la réinsertion sociale des femmes plus jeunes, parmi celles que leur extrême vulnérabilité a jetées très tôt dans la rue.

Début août 2001, au Centre de rééducation de Birkhadem, où sont placées cent soixante mineures fugueuses, droguées, enceintes et rejetées par leur famille, ou prostituées orientées par la Justice, vivant dans des conditions de vie « carcérales », selon les termes mêmes du ministre de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, a eu lieu une tentative de s'immoler collectivement par le feu. Entre un passé sinistre et un présent invivable, certaines avaient choisi de

ne pas avoir d'avenir du tout. La direction du centre n'a trouvé, comme seule réponse à cet acte de désespoir, que de faire déférer devant un juge pour mineurs neuf pensionnaires « meneuses ».

➤ L'EXCLUSION POLITIQUE DES FEMMES

L'année écoulée a aussi vu exploser, parti de Kabylie pour s'étendre dans toute l'Algérie, un vaste mouvement de contestation populaire s'insurgeant contre l'appauvrissement inexorable de la société, un taux de chômage monté en flèche, les conditions quotidiennes de vie lamentables, la corruption, la désinvolture et le mépris des autorités locales dans la gestion des affaires publiques et le refus de prendre en compte la revendication identitaire.

En l'absence de l'Etat et dans un climat de crise de confiance envers les partis politiques, les a'rouch ont reconstitué l'ancienne organisation tribale, lorsqu'il s'est agi de canaliser la révolte des jeunes et de les dissuader de détruire les bâtiments et équipements des lieux où se déroulaient les émeutes.

Le mouvement, en se structurant, a finalement élaboré, en juin dernier, une plate-forme nationale de revendications que la nécessité absolue de cohésion voulait unanime, donc débarrassée des points qui généraient des divergences de fond. Au motif officiel qu'il fallait laisser aux partis politiques la défense des questions politiques, l'unité – précaire – s'est réalisée, par le sacrifice de la revendication la plus symbolique du combat démocratique : l'abrogation du Code de la famille. Figurant dans la proposition de plate-forme de Béjaïa, elle était exclue du document final, déclaré par une partie du mouvement « scellé et non négociable ».

Comme si la reconnaissance de la langue et de la culture berbères, ou l'exigence de garantie de tous les droits socio-économiques, n'étaient pas des revendications politiques.

Il n'est pas question ici de jeter le discrédit sur un large et légitime mouvement de révolte que nous soutenons, et dont la répression sanglante, les nombreux blessés, et les nombreux morts dont nous saluons la mémoire, nous rappellent s'il en était encore besoin, que c'est le cynisme du pouvoir qui fixe depuis longtemps le prix à payer – celui du sang – pour la revendication d'une existence digne, et qui détermine également la sanction des crimes commis de sang-froid par les forces de répression : l'impunité.

Mais les femmes doivent prendre acte, nous devons prendre acte, que leur exclusion politique est systématique, et que l'unité du mouvement, qu'elles soutiennent pourtant, s'est construite encore une fois sur leur dos, même dans le cadre d'un mouvement contestataire à

visée démocratique. Pourtant, l'égalité des individus est un enjeu politique primordial. La question est au centre de la problématique de la construction démocratique, même si certains de ses acteurs refusent de l'admettre.

Faut-il rappeler que la dernière démarche collective d'une délégation des a'rouch de Kabylie, en 1827, a consisté à introduire une requête auprès du dey d'Alger pour que les femmes n'aient plus accès aux droits de succession...autrement dit, depuis au moins 174 ans, le réflexe est le même.

Faut-il rappeler que les islamo-conservateurs, occupés en coulisses à un profond travail de sape de la société, se mettent systématiquement à gesticuler et à lancer des anathèmes contre toute évocation et tout projet de mise en œuvre d'avancée démocratique.

Faut-il rappeler qu'à ce titre, en juillet 2001, à Saïda, les imams de six mosquées des quatre-vingt-dix que compte la wilaya ont diffusé des copies – portant le cachet de la Direction des affaires religieuses – d'un prêche virulent contre l'une des revendications des manifestants de Kabylie, sous le thème : « Ces Berbères veulent porter atteinte à la langue du Coran ».

Le verdict pour tamazight est on ne peut plus clair : pas de place pour la langue berbère dans la Constitution algérienne, certainement pas plus, d'ailleurs, que pour l'arabe algérien.

La similitude des réactions des islamo-conservateurs sur le statut des femmes et celui de la langue berbère devraient inciter à rallier toutes les énergies pour réduire la marge de manœuvre des ennemis communs.

La similitude, aussi, des comportements et déclarations officielles du président de la République, sur les deux mêmes questions de fond, pourrait engager à plus de solidarité avec celles qui ont largement contribué, et de manière décisive, à la mise en échec du projet théocratique.

Les deux justes causes, le statut des femmes et celui de tamazight, font l'objet, de la part du pouvoir, du même traitement cynique, selon les gages politiques ou économiques à donner, selon les alliances à établir ou à préserver sur les scènes nationale et internationale :

- silence méprisant ;
- répression ;
- rumeurs de concertation et de dialogue au plus haut niveau de l'Etat ;
- tentatives de négociations séparées avec des interlocuteurs non mandatés ou non représentatifs ;
- argumentaires fallacieux, comme par exemple de faire répandre par de mystérieux personnages de la sphère étatique que certains points de la plate-

forme d'El Kseur pouvaient être examinés, à condition de ne pas remettre en question la Constitution, - comme si le caractère anticonstitutionnel d'un texte de loi empêchait, en Algérie, son application. Nous n'osons même plus citer l'exemple du Code de la famille.

- aveux ponctuels de la légitimité des revendications avancées, suivis de dénis réguliers de cette légitimité, par l'inscription des avancées démocratiques possibles dans le carcan des « constantes nationales » et de « l'éthique musulmane ».

Bref, d'avancée en reculade, d'annonce en démenti, de coup de gueule en compromis opportuniste, de provocation en volte-face, de manipulation en tentative de diversion, de proclamation arrogante en manœuvre de division, Bouteflika « promène » et les femmes et les Berbères.

➤ **En conclusion**, le Code de la famille génère pour les femmes algériennes un cycle infernal : injustices, paupérisation, violences, souffrances qui s'ajoutent au poids des traditions et de l'idéologie patriarcale. Il faut donc que cesse cette escalade dans les degrés de l'oppression. Non seulement pour toutes les raisons qui viennent d'être exposées, mais parce qu'il y a urgence :

- Urgence aujourd'hui pour les femmes algériennes qui sont prises en étau entre le pouvoir et les islamistes. Répétons-le, seule l'abrogation du Code de la famille représente une réelle avancée du droit des femmes, et l'une des bases incontournables d'un véritable processus de démocratisation.
- Urgence aujourd'hui pour l'Algérie qui est un pays en guerre. Et même si le terrorisme empêche l'écoute et bouche les oreilles, la voix des femmes ne cessera pas de s'élever pour réclamer la dignité, l'égalité, la paix et la démocratie.
- Urgence aujourd'hui pour demain, car il est hors de question qu'à l'aube du troisième millénaire, les femmes algériennes soient tenues à l'écart d'un projet politique. Elles doivent absolument imposer leur participation au débat politique afin d'avoir la maîtrise des décisions les concernant au premier chef.

Nous savons parfaitement que les constitutions et les lois n'ont jamais empêché, en pratique, les discriminations sexuelles de gouverner les rapports humains. Mais il est hors de question d'attendre patiemment que les mentalités changent, et de se contenter des constats d'impuissance régulièrement servis, y compris par des militants aux discours et aux idéaux émancipateurs.

➤ **Pour terminer**, nous dédions ce texte :

- d'une part à deux femmes aux noms symboliques : Aung San Suu Kyi, opposante birmane bâillonnée par la junte militaire, prix Nobel de la paix, saluée par l'opinion publique internationale pour son très grand courage politique et Safya Husaini, jeune femme nigériane de 35 ans, condamnée à mort pour adultère alors qu'elle s'est trouvée enceinte après avoir été violée ;
- et d'autre part à celles que l'actualité mondiale a mises au premier plan : les femmes afghanes, et plus précisément les 50 000 veuves de Kaboul, à celles que la guerre et le régime taliban ont réduites à la mendicité et à la prostitution pour survivre, aux enseignantes qui ont réussi à maintenir des écoles clandestines, aux résistantes afghanes de l'intérieur et de l'extérieur qui ont décidé d'arracher leur droit à la parole politique pour construire leur propre avenir, et qui se battent pour les droits des femmes, la paix, et la démocratie, trois combats indissociables.